

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

**N° 66-2025**

**Objet : Tarifications dans le cadre du salon du jeu vidéo**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 46-2021 du 29 septembre 2021 portant création d'une régie de recettes,

Vu la délibération N° 53-2022 en date du 29 juin 2022 portant sur la mise à jour de la régie 19342 « Manifestation Diverses »,

Vu la délibération N° 60-2024 en date du 20 novembre 2024 portant sur la mise à jour de la régie 19342 « Manifestation Diverses »,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 08 décembre 2025,

Considérant l'organisation d'un salon du jeu vidéo « L'Orée Game's Days » les 07 et 08 février 2026 par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Considérant, dès lors, qu'il convient de fixer les tarifs liés à l'organisation et la tenue de cet événement,

Considérant, par ailleurs, que des sollicitations de sponsors seront réalisées et pourront se traduire par un soutien financier (par virement bancaire) ou par le don de lots permettant de récompenser les gagnants des différents tournois organisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

**Article 1<sup>er</sup> :** Dit que les horaires d'ouverture de ce salon seront les suivants :

- 10h00 - 18h00 le samedi 07 février 2026,
- 10h00 - 18h00 le dimanche 08 février 2026.

**Article 2 :** Adopte les tarifs de ventes suivants pour l'entrée et le stand dégustation :

ENTREE	TARIF
1 entrée pour la journée du samedi ou du dimanche	3,00 €
1 entrée pour les 2 jours	5,00 €

STAND DEGUSTATION	TARIF
Boisson chaude : Café	1,00 €
Boissons chaudes : Chocolat, thé	1,50 €
Boisson froide : Canette non alcoolisée	2,00 €
Pâtisseries / Sucrieries	2,00 €

**Article 3 :** Dit que l'entrée au salon sera gratuite pour les enfants de moins de six ans sur présentation d'un justificatif.

**Article 4 :** Autorise Monsieur le Président à percevoir les recettes relatives aux soutiens financiers versés par les partenaires privilégiés de la collectivité ou par les acteurs majeurs du territoire et à accepter les dons de lots.

**Article 5 :** Dit que les recettes seront inscrites au budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 18 décembre 2025.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE**



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaients présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Etaients représentés :

Monsieur PENNEC pouvoir à Madame NOEL.  
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur COLLON.

### Etaients absents excusés :

Mesdames BOYER et GIRAUD.  
Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **2**

Membres absents non représentés : **3**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 19 novembre 2025.